



|   |                                 |                              |                                 |                      |                          |
|---|---------------------------------|------------------------------|---------------------------------|----------------------|--------------------------|
| <i>Nombre de membres élus au Bureau :</i><br>55 | <i>Membres en fonction :</i> 54 | <i>Membres présents :</i> 39 | <i>Absent(s) excusé(s) :</i> 13 | <i>Absent(s) :</i> 2 | <i>Pouvoir(s) :</i><br>2 |
|---|---------------------------------|------------------------------|---------------------------------|----------------------|--------------------------|

Date de convocation : 14 mars 2023

Vote(s) pour : 41  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Lundi 20 mars 2023,**

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Vice-Président de Metz Métropole, Maire du Ban-Saint-Martin.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2023-03-20-BD-50 :

**Attribution d'une subvention à l'Agence Inspire Metz pour l'année 2023.**

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,  
VU le Budget Primitif 2023,  
VU la demande de subvention,  
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,  
VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,  
VU les statuts de l'association « Agence Inspire Metz » adoptés par l'Assemblée Générale constitutive en date du 16 juin 2017,  
CONSIDERANT la volonté de Metz Métropole de permettre à l'Agence Inspire Metz de remplir sa mission d'intérêt général,

DECIDE d'attribuer à l'Agence Inspire Metz une subvention de 3 300 000 €,  
APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens à conclure avec le bénéficiaire,  
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens en annexe pour le fonctionnement 2023 de l'Agence Inspire Metz.

Metz, le 21 mars 2023

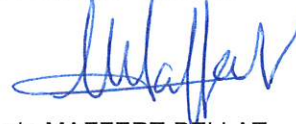
Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER  
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT



## CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2023

Entre,  
D'une part

**L'Eurométropole de Metz,**

établissement public de coopération intercommunale,  
domiciliée 1 Place du Parlement de Metz, CS 30353, 57011 METZ Cedex 1,  
représentée par son Vice-Président, Monsieur Jean-Luc BOHL, dûment habilité par  
délibération du Bureau en date du 20 mars 2023,  
ci-après dénommée « l'Eurométropole de Metz »,

Et d'autre part,

**L'Agence Inspire Metz,**

association domiciliée 2 place d'Armes, 57000 METZ,  
représentée par Mme Stéphanie MARLASCA, Secrétaire Général,  
ci-après dénommée « l'Agence Inspire Metz » ou « l'association ».

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Préambule .....</b>   | <b>3</b>  |
| <b>ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION.....</b>                         | <b>3</b>  |
| <b>ARTICLE 2 : ACTIONS.....</b>  | <b>3</b>  |
| <b>2.1 Attractivité économique.....</b>                                | <b>4</b>  |
| <b>2.2 Tourisme de loisirs.....</b>                                    | <b>10</b> |
| <b>2.3 Tourisme d'affaires.....</b>                                    | <b>12</b> |
| <b>2.4 Communication.....</b>  | <b>14</b> |
| <b>ARTICLE 3 : MONTANT DE LA SUBVENTION DE L'EUROMETROPOLE .....</b>   | <b>17</b> |
| <b>ARTICLE 4 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION .....</b>       | <b>17</b> |
| <b>ARTICLE 5 : GOUVERNANCE .....</b>                                   | <b>18</b> |
| <b>ARTICLE 6 : COMMUNICATION.....</b>                                  | <b>18</b> |
| <b>ARTICLE 7 : ENGAGEMENT REPUBLICAIN .....</b>                        | <b>19</b> |
| <b>ARTICLE 8 : CONTROLE DE L'UTILISATION DE LA SUBVENTION.....</b>     | <b>19</b> |
| <b>ARTICLE 9 : SANCTIONS.....</b>                                      | <b>20</b> |
| <b>ARTICLE 10 : DUREE .....</b>  | <b>20</b> |
| <b>ARTICLE 11 : MODIFICATION ET RESILIATION DE LA CONVENTION .....</b> | <b>20</b> |
| <b>ARTICLE 12 : LITIGE .....</b>                                       | <b>21</b> |

## **Préambule**

L'Agence Inspire Metz a été créée le 1<sup>er</sup> septembre 2017 par la fusion de l'Office de Tourisme de Metz Cathédrale et l'agence Metz Métropole Développement, combinant les missions d'animation de l'attractivité économique, du tourisme et du tourisme d'affaires métropolitain. Selon ses statuts, l'Agence Inspire Metz a pour objet d'accompagner l'Eurométropole dans la mise en œuvre de sa politique d'intervention autour des grands enjeux que l'Eurométropole de Metz définit pour son territoire, en matière d'attractivité économique, de tourisme d'affaires, de développement touristique et de marketing territorial.

Le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale de l'Agence Inspire Metz définissent la stratégie et la politique d'action de l'Association.

Chaque année, un programme d'activités est établi et transmis aux partenaires financiers pour le versement de subventions permettant la réalisation de ce programme. Dans cette optique, l'Eurométropole soutient l'Agence Inspire Metz et a décidé de l'aider en lui attribuant une participation financière au titre de l'exercice 2023.

**Il est convenu ce qui suit :**

### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir, le montant, les modalités de versement et les conditions d'utilisation des subventions allouées par l'Eurométropole de Metz à l'Agence Inspire Metz pour soutenir le projet d'intérêt général, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-321 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

L'Association s'engage, de sa propre initiative et sous la responsabilité et le contrôle assurés par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale, à mettre en œuvre le projet d'intérêt général défini à l'article 2 de la présente convention.

### **ARTICLE 2 : ACTIONS**

Les missions générales de l'Agence Inspire Metz sont définies par ses statuts et le programme d'actions 2023 contribue à leur mise en œuvre.

La convention d'objectifs et de moyens 2023 reconduit le partenariat stratégique et financier de l'Eurométropole avec l'Agence Inspire Metz.

**L'Eurométropole de Metz accompagne le plan d'actions de l'Agence Inspire Metz autour de différentes thématiques :**

## **2.1 Attractivité économique**

L'agence Inspire Metz est chargée de faciliter, coordonner et accélérer la « commercialisation » de la destination économique : Eurométropole de Metz.

A cette fin, l'agence mobilise de multiples outils allant de la promotion à l'accueil des porteurs de projets en passant par la prospection.

Elle accompagne ainsi les acteurs locaux, régionaux, nationaux et internationaux en quête de développement et/ou d'implantation dans leur intérêt et celui du territoire.

Pour ce faire, en matière d'attractivité économique, l'agence s'attache aux missions suivantes :

- Mobilisation des outils/dispositifs régionaux d'attractivité économique (notamment en lien avec le Business Act #1 et #2), soutien aux projets structurants et promotion des filières régionales (notamment stand collectif sur salons) ;
- Contribution à la définition de la stratégie d'attractivité économique et commerciale (Schéma de Développement Economique et Commercial) de l'Eurométropole (panorama, diagnostic de filières, retours d'expérience, données qualifiées, ...) ;
- Au service du renforcement du tissu économique, de la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire dans le cadre d'une dynamique de territoire, l'agence :
  - accueille et accompagne les entreprises et commerces dans leur développement et leur transformation face aux enjeux environnementaux, écologiques, numériques, internationaux ;
  - prend une part active à la structuration de filières locales ;
  - participe à l'animation des réseaux d'entrepreneurs ;
  - met en œuvre des actions collectives et individuelles Emploi-Formation, des événements et une coordination destinés à faciliter le recrutement et à favoriser la création d'emplois (aux côtés des acteurs historiques tels que Pôle Emploi, la Préfecture...) ;
- En coordination avec Business France et Grand Enov+ via la mission « Invest Eastern France », l'agence participe à la détection, à la prospection, à l'accueil et à l'implantation d'investisseurs et porteurs de projets transrégionaux voire internationaux ;
- Prospection des marchés allemand, luxembourgeois et wallon, promotion de l'espace Sarre-Lor-Lux-Wallonie ainsi que des services transfrontaliers et internationaux du WTC Metz-Saarbrücken auprès des entreprises régionales et de la Grande Région ; accueil de délégations étrangères ;

- Promotion et commercialisation des zones d'activités et, plus globalement, proposition de réponses foncières et immobilières sur le territoire aux besoins des entreprises et des commerces, en lien avec les directions du Développement économique et de l'Aménagement de l'Eurométropole de Metz ;
- Renforcement de l'action de promotion et de prospection sur la filière « Santé et Innovation » avec pour objectif de :
  - définir un positionnement stratégique pour le territoire de l'Eurométropole ;
  - favoriser l'implantation de projets en lien avec la thématique prioritairement sur la ZAC de Mercy (phase 1 et phase 2) ;
- Mobilisation de l'agence par les services de l'Eurométropole dans le cadre de la rédaction d'analyses (sans émission d'avis) des projets inscrits à l'ordre du jour des CDAC ;
- Mobilisation de l'agence dans le cadre du programme d'actions ORT (Opération de Revitalisation de Territoire) mené par l'Eurométropole (et portant sur 6 communes du territoire), ainsi que sur l'identification des actifs visant à mener une étude de préfiguration préalable à la création d'une foncière de redynamisation commerciale ;
- Mobilisation de l'agence dans le cadre des programmes Mobilités des personnes et des marchandises dont ZFE (Zone Faible Émission), ZAN (Zéro Artificialisation Nette), EIT (Ecologie industrielle territoriale), du projet Hydrogène (appui à la sollicitation des acteurs économiques et participation aux échanges) ;
- Mobilisation de l'agence dans le cadre de l'animation et de la promotion territoriale à travers la participation partenariale à des salons et événements locaux et en coordination avec le Club Metz Eurométropole et le WTC Metz-Saarbrücken ;
- Mobilisation de l'agence dans le cadre de la participation du territoire à des appels à projets (AAP) ou appels à manifestation d'intérêt (AMI) issus ou non du plan France Relance 2030 ;
- Mobilisation de l'agence aux côtés de l'Aguram et de l'Eurométropole dans le cadre du déploiement d'un observatoire de l'immobilier métropolitain et départemental ;
- Participation de l'agence au groupe de travail sur l'immobilier d'entreprise mené et coordonné par l'Aguram, à la demande de l'Eurométropole ;
- En coordination avec l'Aguram – et à la demande de l'Eurométropole de Metz – des données sur l'économie métropolitaine (emplois, taux de chômage...) issues de la compilation de différentes sources mais également d'un partenariat avec l'URSAAF viendront enrichir le magazine « JEEM » (Journal Economique Eurométropole de Metz) ;
- Participation en tant qu'intervenant (sur le volet recherche foncière/immobilière) au nouveau dispositif d'accompagnement des artisans d'art porté par l'Eurométropole de Metz et la CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat) de la Moselle ;
- Prospection et accueil de nouveaux arrivants/talents (étudiants, enseignants-chercheurs, internes en médecine, scientifiques, entrepreneurs...) en lien avec la

- Région Grand Est, mise en place d'outils de communication avec le pôle communication et coordination avec Moselle Attractivité (stratégie, co-financement) ;
- Identification des signaux concernant les défaillances d'entreprises sur le territoire. Travail en lien avec la Préfecture ;

Dans le cadre de la bonne exécution de ces missions, l'agence Inspire Metz dispose d'une base de données à travers l'utilisation d'un CRM (Customer Relationship Management), dont elle permet l'accès en mode « Observation » aux collaborateurs de la Direction du Développement Economique de l'Eurométropole de Metz.

### **Agriculture, alimentation et circuits-courts**

Initié en 2019, à travers le Programme National pour l'Alimentation soutenu par l'Etat, le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de l'Eurométropole s'est accéléré en 2021 à travers :

- le succès de la candidature métropolitaine dans le cadre d'un appel à projets de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) issu du plan France Relance (pour un montant de 550K€),
- le lancement d'une démarche concertée autour de l'élaboration d'un programme d'actions.

Démarche qui a eu pour but d'organiser divers ateliers entre novembre et décembre 2021 visant à partager un diagnostic alimentaire, des enjeux et identifier des premières pistes d'actions autour de 5 entrées où l'agence Inspire Metz a pleinement son rôle à jouer :

- **Promouvoir l'emploi et les formations agricoles**  
Mobilisation de la chargée de mission emploi & insertion dans le cadre d'évènements prédéfinis (salon Agrimax...) ou d'opérations spécifiques en lien avec les partenaires agricoles (ANEFA, APECITA...).
- **Développer des filières de qualité pour approvisionner la Restauration Hors Domicile (RHD)**

Mobilisation des développeurs économiques afin d'explorer la volonté/l'opportunité pour les entreprises du territoire disposant d'une structure de restauration interne (en gestion propre, semi concédée ou concédée) de développer la commande de produits locaux.

Travail mené sur 2022 par l'Eurométropole auprès de ses communes dans le cadre du respect de la Loi Egalim par les collectivités. Ce travail va se poursuivre sur l'année 2023, en lien également avec la Maison de la Région.



- **Valoriser les circuits-courts**

Mobilisation de l'Agence Inspire Metz dans le cadre de la réflexion sur l'extension du réseau de drive fermier mais également autour de l'opportunité de déploiement de casiers connectés sur l'Eurométropole. La connaissance du tissu économique, du territoire et de la volonté des maires en matière de développement constituent des atouts indispensables à la réussite de tels projets.

De même, l'agence pourra être sollicitée – au regard de ces prérogatives – en cas de volonté d'implantation commerciale de porteurs de projets en contact avec l'Eurométropole.

- **Valoriser le foncier agricole, les transmissions et les installations**

Participation au groupe de travail Safer, Chambre d'Agriculture 57, Eurométropole et Aguram dans le cadre des projets d'installation d'exploitants agricoles et d'observatoire du foncier.

- **Favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous**

Mobilisation de l'agence dans le cadre de l'organisation du salon agricole Agrimax et notamment pour l'élaboration du programme d'animation dont l'une des journées est dédiée aux acteurs du monde économique (stand mis à leur disposition).

Sur le volet communicationnel est attendu un relais des initiatives portées par la collectivité (en propre ou en tant que partenaire) notamment dans le cadre du Salon Agrimax.

Des ateliers de travail sont également prévus tout au long de l'année 2023 avec pour objectifs de restituer les premiers travaux engagés, déterminer les nouveaux axes de développement à court/moyen terme et appuyer les initiatives locales. Il est attendu une participation (lorsque cela s'avère nécessaire notamment sur le volet foncier) de l'Agence Inspire Metz.

## **Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation**

Suite aux Assises de l'ESRI et de la Vie Etudiante, l'Eurométropole de Metz a adopté début 2022 un schéma métropolitain de l'ESRI et de la Vie Etudiante 2022-2026. Une des orientations stratégiques vise à devenir un « **hub éducatif à rayonnement européen** ».

Dans ce cadre plusieurs actions visent à promouvoir et « marketer » en intégrant systématiquement l'ESRI dans les outils de promotion du territoire développés par l'agence.

- Co-animation, structuration et appui à la diffusion des travaux et groupes de travail autour des 4 Campus thématiques (notamment en direction des entreprises du territoire / mobilisation des entreprises) définis dans la stratégie ESRIVE de l'Eurométropole de Metz 2022-2026 :
  - Campus « Industrie » lancé fin 2022 en appui avec Matérialia et Grand ENOV+.
  - Campus « TIC / numérique » à lancer en 2023 en appui avec Grand ENOV+.
  - Campus « Santé & Environnement » à lancer en 2023 dans le cadre de l'étude ALCIMED.
  - Campus « Société et Patrimoine durables » à lancer en 2023 en lien avec l'Incubateur Lorrain.
  
- Appui à la définition, structuration et à la diffusion de l'évènement bilan N+1 de la stratégie métropolitaine « ESRI et Vie étudiante » envisagé en 2023 (date à ce stade pas définie avec la volonté de bien positionner l'évènement dans le planning des évènements 2023 déjà prévus sur le territoire et par l'agence).
  
- Faire connaître et rendre lisible l'écosystème de l'ESRI et de l'innovation de l'Eurométropole, un écosystème connecté à l'écosystème du Grand-Est : réflexion engagée / livrable envisagé pour fin 2023 : lancement d'une application Web dédiée à la vie étudiante & à l'écosystème ESRI (mise en place d'un COPIL dédié pour définir l'architecture / arborescence ; soutien à la communication et la promotion de l'outil ; articulation et cofinancement de Moselle Attractivité à étudier sur le volet promotion de l'outil).
  
- Travailler et finaliser le pack de communication digital et physique pour le compte d'établissements d'enseignement supérieur métropolitains suite à la création en 2022 d'un film "Metz c'est Mieux" (préparation et finalisation des supports de communication du pack : kakemonos, flyers, brochure nouvel arrivant, évènements 2023...) et actions de promotion spécifiques notamment pendant la phase de sélection des vœux de parcours sup en début d'année ou participation à des salons d'orientation (à définir – opérations ciblées sur des villes / destinations ciblées ou lors d'évènements spécifiques).
  
- Accueil / hospitalité / emploi des étudiants :
  - Accompagner à la structuration d'un « Welcome Office » – guichet d'accueil pour les étudiants/cadres/enseignants-chercheurs/porteurs de projets innovants et à la déclinaison d'un « Welcome Pack » (brochure « nouvel arrivant » à ajuster) ; intégration dans l'application Web ; travailler sur l'emploi des étudiants et l'attractivité des talents (stage/jobs d'été...) en lien avec le Forum des métiers.
  - Pérennisation des offres commerciales dédiées aux étudiants – cf. action expérimentale engagée pour la rentrée de septembre 2021 – par exemple : opération « jeudi des étudiants ».

- Renforcer et accueillir des colloques scientifiques internationaux sur le territoire messin – renforcer le « Réseau des Ambassadeurs avec des acteurs ESRI » et promotion du dispositif de soutien aux colloques scientifiques porté l’Eurométropole.
- Réflexion à engager sur la présence dans les grands salons internationaux (Photonique, autres... ).
- En lien avec l’offre d’implantation économique, l’objectif est de travailler sur la dynamisation des campus universitaires intégrant une offre ciblée sur les besoins des étudiants notamment sur le Technopôle (réflexion à engager / à étudier avec la Chaire EREM *European Real Estate Management* Métiers de l’immobilier – IAE Metz).

### **International et transfrontalier**

- Accompagner l’Eurométropole dans la constitution de partenariats stratégiques internationaux (notamment en intégrant une dimension économique aux partenariats et jumelages historiques). Pour ce faire, répondre aux demandes de la collectivité visant à donner du contenu (lié aux compétences de l’Agence) à certaines destinations déterminées par la collectivité.
- La collectivité pourra également solliciter l’accompagnement de l’Agence afin d’identifier des destinations et partenaires internationaux sur des thématiques définies par la collectivité.
- Coordonner les actions de l’Agence et du WTC Metz-Saarbrücken avec les orientations stratégiques définies par la collectivité (notamment en termes de coopération transfrontalière et internationale ou de manifestations relatives à la politique de la collectivité en la matière).

### **Numérique**

- Valorisation de l’incubateur régional THE POOL, notamment comme réponse à des porteurs de projets innovants ;
- Accompagnement des startups en sortie d’incubation pour leurs besoins immobiliers ;
- Accompagnement de délégations de start-up transfrontalières (Belgique, Luxembourg, Allemagne) pour des échanges lors de #GEN ou autres événements ;
- Valorisation d’offres de solutions, startups, acteurs économiques dans l’écosystème transfrontalier et international lié à l’intelligence artificielle, à la cybersécurité, smart city, e-santé.

## **EIT (Ecologie Industrielle et Territoriale)**

Les développeurs économiques participent au déploiement de la démarche EIT :

- En intégrant un volet économie circulaire dans leurs entretiens avec les entreprises ;
- En co-organisant (mobilisation et animation) les événements d'animation de la démarche (atelier d'opportunités, rendez-vous d'affaires...) ;
- En prenant part, si nécessaire, aux réunions de COTECH EIT ;
- En accédant aux informations dites de bases du CRM de l'agence sur les acteurs économiques (adresses et contacts) dans la limite du règlement RGPD.

Réflexion à poursuivre entre l'Eurométropole de Metz et l'Agence Inspire Metz dans le cadre de l'affectation de la ressource (ETP) ainsi que les missions confiées.

## **2.2 Tourisme de loisirs**

**2.2.1 Poursuite des salons et Eductours** : salons BtoB (tour-opérateurs, agences de voyage, autocaristes & CE), salons de proximité, actions avec l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est et Moselle Attractivité - Eductours pour les professionnels du tourisme qui programment la destination (objectif : conversion commerciale), workshops presse nationale tourisme, culture, art de vivre (objectif : notoriété).

**2.2.2 Poursuite des diverses labellisations** : Qualité Tourisme, Tourisme & handicap, Accueil Vélo, Territoire Vélo. Partenariats et adhésions Atout France et ADN Tourisme (Fédération nationale des organismes institutionnels de tourisme).

**2.2.3 Elargissement du panel de produits reflet du territoire** (dont tourisme sportif), hausse des tarifs suite à l'inflation.

**2.2.4 City Pass** dématérialisé (application) pour optimiser les partenariats prestataires et inciter les visiteurs à circuler sur le territoire. Permet une souplesse d'utilisation et une veille sur la consommation des prestations et les flux de clientèle.

**2.2.5 Organisation de voyages et accueils presse** tourisme, culture, art de vivre (parfois en partenariat avec l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est ou Moselle Attractivité). A noter : les accueils intègrent régulièrement des visites hors ville centre (ex : Maison Robert Schuman, Château de Vaux, distillerie de mirabelle...).

**2.2.6 Brochures 2023 : Le manuel de vente** reste un incontournable pour les professionnels du tourisme et organisateurs de voyages groupes (tour-opérateurs, agents de voyage, autocaristes, CE...). Il est toujours édité à l'automne pour l'année suivante. Le nombre d'exemplaires imprimés est limité, le format numérique est très utilisé.

**Brochures circuits-courts hébergement gastronomie** : Il est nécessaire d'avoir une brochure de ce type à remettre au visiteur dans le cadre de la marque Qualité Tourisme. Par ailleurs, les prestataires adhérents de l'Agence Inspire Metz y sont très attachés, cela figure dans leur pack d'adhésion. Enfin, cela reste néanmoins un outil apprécié des visiteurs malgré le changement de comportement pour l'information touristique.

**Brochure de présentation de la destination** touristique (nécessaire pour le tourisme et le tourisme d'affaires) : retirages à prévoir en français, allemand, anglais, néerlandais, italien et espagnol.

**Retirage des plans A3 et Z-card.** Les plans sont très demandés par les prestataires et restent indispensables pour les visiteurs.

### **2.2.7 Autres actions**

- Poursuite du dossier de la norme ISO 20121 et labellisation Destination Innovante Durable « DID » (en lien avec le pôle tourisme d'affaires).
- Poursuite d'un partenariat annuel avec SNCF Connect.
- Poursuite de ciblage renforcé des marchés de proximité (marché domestique, Allemagne, Luxembourg, Belgique, Pays-Bas) et des filières (valorisation des circuits-courts, cyclotourisme...).
- Appui aux professionnels dans la commercialisation et la digitalisation de leur offre en synergie avec Moselle Attractivité et l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est.
- Observation touristique renforcée (collaboration avec l'Observatoire Régional).
- Développement du tourisme fluvial avec des actions ciblées.
- « Tables de Rabelais » : faire vivre le dispositif avec des actions spécifiques.
- Recherche de nouveaux partenaires institutionnels et privés.

### **2.2.8 Schéma de Développement Touristique de l'Eurométropole**

Schéma de Développement Touristique de l'Eurométropole de Metz : afin de fixer les grandes orientations touristiques et d'être en cohérence avec les axes de développement métropolitains, départementaux et régionaux, l'Agence Inspire Metz, en synergie avec l'Eurométropole de Metz, mobilisera les acteurs locaux et proposera une méthodologie de travail collaboratif. L'Agence Inspire Metz apportera ainsi sa contribution à l'élaboration par l'Eurométropole de Metz de sa stratégie touristique.

## **2.3 Tourisme d'affaires**

### **2.3.1 Promotion et prospection**

Le bureau des congrès a prévu de participer en tant qu'exposant à 8 salons dont 2 internationaux (Frankfurt et Barcelone).

Ces salons ont pour objectif de promouvoir la destination et ses acteurs, de rencontrer des organisateurs d'événements professionnels de tous types (corporates, agences, associations, sociétés savantes...) et de rendre visible le territoire.

Le Bureau des congrès sera présent soit de façon autonome, soit en partenariat avec plusieurs acteurs : Metz Evènements pour les salons « Heavent Cannes » ou les workshops « Pure en France » et l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est pour les salons « IBTM » de Barcelone et « IMEX » de Frankfurt.

Un Eductour est prévu en fin d'année, dont l'objectif est de faire découvrir la destination affaires à un panel d'organisateur (agences et corporates généralement) en les invitant lors d'un circuit de découverte sur 1 journée.

Enfin des « roadshow » seront programmés en partenariat avec l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est afin d'aller à la rencontre d'organisateur d'événements dans plusieurs villes en France et à l'étranger (Luxembourg, Bruxelles).

En parallèle un programme d'emailing ciblé et de phoning est également prévu.

### **2.3.2 Volet Développement Durable**

Suite à la certification ISO 20121 du bureau des congrès et de l'office de tourisme en 2022 et suite à la labellisation « Destination Innovante Durable » du territoire de l'Eurométropole, des audits de suivi intermédiaires sont prévus en 2023.

En effet, ces audits payants de suivi sont obligatoires et conditionnent le maintien de la certification et de la labellisation.

De nouvelles actions dans le prolongement de celles déjà programmées en 2022 sont donc prévus. De nouveaux partenaires/acteurs locaux du tourisme seront également sollicités pour conventionner avec l'agence et mettre en place des actions RSE au sein de leur structure, comme l'ont déjà fait en 2022 le Centre Pompidou-Metz, l'UMIH57, Metz Evènements et l'Eurométropole de Metz.

### **2.3.3 Communication tourisme d'affaires**

Le bureau des congrès a prévu comme en 2022 de communiquer sur la destination affaires dans des magazines B to B. Des insertions presse sont donc prévues dans le magazine *Meet & Travel Mag* ou *Evènements et Conventions*.

Ces insertions rendent visible la destination auprès de professionnels qui organisent tout type d'évènements d'affaires.

Des « goodies » à destination des congressistes seront commandés, en accord avec la certification ISO 2012. Ce seront donc des objets durables qui seront offerts aux organisateurs de congrès qui demandent quasi systématiquement ce service à l'agence. En 2022, ce sont plus de 5 000 objets logotés Inspire Metz / Eurométropole de Metz (sacs recyclables, carnets et stylos recyclables, gourdes en verre) qui ont été donnés. Ces goodies valorisent la destination et complètent les services rendus par le bureau des congrès auprès des organisateurs d'évènements.

Une plaquette de 4 pages de présentation du bureau des congrès et de ses missions est prévue en 2023. Cet outil de communication synthétique sera utilisé principalement en version numérique dans le démarchage des organisateurs, mais sera aussi remis aux contacts lors de salons et autres évènements de promotion et de prospection.

De même le « Meeting Guide », outil principal de communication dédié au tourisme d'affaires, sera mis à jour. En effet, ce catalogue qui présente en détail l'offre du territoire en matière de MICE (lieux évènementiels, hôtels, restaurants, prestataires techniques...) doit être modifié suite à plusieurs changements dans l'offre hôtelière notamment.

Cette mise à jour sera numérique dans un premier temps car cet outil est majoritairement transmis en version numérique aux prospects/clients/organisateur.

### **2.3.4 Salon The Mix**

Ce nouveau salon du tourisme d'affaires créé en partenariat avec Metz Evènements se tiendra pour sa 1<sup>ère</sup> édition au centre Metz Congrès Robert Schuman les 14 et 15 juin 2023.

Ce nouvel évènement transfrontalier d'envergure, sans équivalent national, avec une récurrence annuelle souhaitée, a pour objectif de réunir et mettre en avant environ 150 exposants, acteurs professionnels du secteur d'activité MICE (hôtels, traiteurs, sites de réception, agences...) venus du Grand Est, d'Allemagne, de Belgique et du Luxembourg et d'inviter 200 « top acheteurs » nationaux et internationaux, décideurs et organisateurs d'évènements issus des plus grandes sociétés, agences et associations.

Ce salon favorisera la rencontre et les affaires par l'intermédiaire d'agendas pré-organisés de rendez-vous grâce à une plateforme numérique dédiée. Une communication nationale et transfrontalière a débuté.

Ce projet montre un engagement fort du territoire en matière d'attractivité et sera une occasion unique de faire rayonner l'Eurométropole de Metz et ses infrastructures ainsi que la Grande Région, auprès des professionnels du tourisme d'affaires et de l'évènementiel.

Le budget de ce salon ambitieux nécessite entre autres la mise en place d'un programme « Top-acheteurs » (habituel pour les salons de ce type) pour lequel les 200 décideurs évoqués plus-haut seront invités pendant 2 jours à participer au salon (frais de déplacements, hébergement et restauration pris en charge). Le lancement d'un salon comme The MIX nécessite également d'importants investissements en communication et en infrastructure pour le positionner sur le marché.

Ce salon qui deviendra incontournable, permettra de démontrer tout notre savoir-faire en matière d'accueil et d'organisation d'évènements. Le bureau des congrès travaille depuis un an sur ce projet en partenariat avec Metz Evènements qui porte le budget du projet. Compte-tenu de l'ampleur et de l'ambition de celui-ci, le bureau des congrès prendra à sa charge une part de la communication et du programme top décideur.

## **2.4 Communication**

Comme chaque année, le pôle communication a réalisé un bilan de l'année précédente afin d'en tirer les grands enseignements (indicateurs des campagnes de communication, performance des différents supports...) et dans le but d'élaborer un plan de communication opérationnel, en coordination avec les autres pôles de l'agence et bien sûr en phase avec la stratégie générale de l'agence et de l'Eurométropole de Metz, en tenant compte du contexte économique et social (crise énergétique, suite covid...).

### **2.4.1 Partenariats et événements sportifs**

Les opérations de relations publiques, réalisées dans le cadre de partenariats avec le FC Metz, le Metz handball, le Moselle Open, l'Open de la mirabelle d'or ou d'autres évènementiels éventuels, sont une partie importante des actions de l'agence pour poursuivre nos échanges avec des prospects ou des acteurs du territoire et les mettre en relation pour favoriser le développement d'activités. Ces opérations bénéficient aux 3 pôles (attractivité économique, tourisme et tourisme d'affaires) selon les besoins.



#### **2.4.2 Insertions presse**

En complément des actions réalisées dans le cadre des grandes campagnes, l'agence relayera ses actualités dans le cadre de ses différentes missions (et notamment pour les activités de l'Office de tourisme : boutique, visites...).

#### **2.4.3 Etude barométrique du Centre Pompidou-Metz**

Particulièrement importante en termes d'information et de connaissance des publics, la participation de l'agence à la réalisation de l'étude barométrique des publics du Centre Pompidou-Metz se poursuivra sur 2023 (comme depuis sa création en 2010) et permettra de connaître les tendances et évolutions des visiteurs hors Moselle. Chaque année, le questionnaire est ajusté si nécessaire en fonction du contexte (covid, nouvelles tendances de consommation...) et des nouveaux enjeux du territoire. Ces résultats sont bien sûr analysés et comparés par rapport à ceux de l'Office de Tourisme et d'autres partenaires (Agence Régionale du Tourisme Grand Est...).

#### **2.4.4 Création : photos, agences de communication...**

Si une nécessaire réactivité impose de réaliser de nombreux visuels/supports en interne, selon les sujets – enjeux et opportunités – l'agence a également besoin de faire appels à des prestataires externes (photographes pour certaines photos que l'agence n'a pas selon les axes créatifs, agences de communication...).

#### **2.4.5 Campagne estivale partenariale de promotion de la destination**

A l'instar des années précédentes, l'agence va réaliser une campagne de promotion touristique d'envergure en partenariat avec l'Eurométropole de Metz et la Ville de Metz à destination des cibles prioritaires : Grand Est, Paris-Île de France, Hauts de France, pays frontaliers (Luxembourg, Belgique, Allemagne et Pays-Bas). D'autres partenaires seront également sollicités.

#### **2.4.6 Campagne de Noël**

Les objectifs sont similaires à la campagne d'été en termes de retombées économiques. Des partenariats seront également mis en place. Les cibles seront étudiées de manière fine ainsi que les indicateurs de performance des médias par rapport au bilan de la campagne 2022. A noter : en plus des bilans de campagne très précis (qualitatif et quantitatif avec des indicateurs de performance), le fait d'avoir réalisé des jeux-concours a permis de générer de nouveaux contacts : + de 9 800 réponses au jeu estival sur la cible française en 2022 sachant que plus de 50% des participants ont accepté de recevoir des informations du territoire (permettant l'envoi de newsletters touristiques). Cela a également permis à l'agence d'en savoir plus sur

les publics cibles et sur leurs centres d'intérêts. L'agence renouvellera ces opérations, ce qui permettra de comparer les résultats selon les saisons (été/Noël).

*L'ensemble des campagnes de l'agence sera, comme chaque année, pilotée en tenant compte notamment des enseignements des années précédentes et des autres campagnes de communication (Constellations, Festival Hop Hop Hop, Centre Pompidou-Metz, Journées du patrimoine, marathon...) afin de se coordonner et organiser des prises de parole qui se répondent et se complètent en termes notamment de média planning dans le but de renforcer, tous ensemble, l'attractivité de l'Eurométropole de Metz. L'objectif est clair : faire venir les visiteurs et les touristes pour générer un maximum de retombées économiques sur le territoire (hôtellerie, restaurants, cafés, commerces, ...).*

#### **2.4.7 Constellations de Metz**

Chaque année, l'agence soutient cet événement très singularisant et donc important pour l'attractivité et le rayonnement du territoire. L'agence apporte son savoir-faire sur cette campagne pour la partie cibles externes au territoire.

Il est important de préciser que le média planning de cette campagne est réalisé en tenant compte de celui de la campagne estivale et en échangeant avec les autres partenaires du territoire comme le Centre Pompidou-Metz, le département de la Moselle et Moselle Attractivité et l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est, comme d'ailleurs pour la campagne de Noël. Cette stratégie partenariale permet de renforcer nos prises de parole respectives et de donner plus d'impact à notre communication.

#### **2.4.8 Moselle TV**

En 2022, Inspire Metz a engagé un partenariat avec Moselle TV en collaboration avec Moselle Attractivité dans le cadre de la création d'une émission économique pour mettre en lumière l'actualité économique du territoire et ses acteurs, et cela en complémentarité du journal « JEEM » (Journal Economique Eurométropole de Metz).

Ces vidéos sont également diffusées sur le site de l'agence et sur les Réseaux sociaux pour mettre en valeur la dynamique économique locale.

#### **2.4.9 Mise à jour site internet, référencement datas et sponsorisations de posts**

La communication digitale prenant de plus en plus d'importance, l'Agence doit régulièrement mettre à jour ses outils et établir des stratégies de sponsorship et de segmentation des cibles (en dehors et en complémentarité des grandes campagnes) tout au long de l'année.

Enfin, le pôle communication poursuivra son travail de réalisation des différents supports de l'agence en lien avec les autres pôles : JEEM (Journal Economique Eurométropole de Metz), préparation des salons (SIMI...), relations presse & dossier de presse et reportage photos, réalisation de vidéos en interne, réalisation de dossier de candidature de congrès, réalisation de supports pour le WTC et pour le bureau des tournages, création d'actualités et mise à jour des sites internet, newsletters...

Sur cette activité, l'agence s'engage également à relayer l'activité du service Mécénat et Innovation (organisation d'évènements, lancement de campagne de collecte de fonds, actualités juridiques ou autres liées à l'activité mécénat de l'Eurométropole...) : l'agence publiera sur ses supports (newsletter, réseaux sociaux, journal JEEM) les différentes dates des évènements de prospection du service Mécénat et innovation (à titre d'exemple : rencontre du mécénat, visite de sites culturels dédiée aux entreprises, encart générique sur l'actualité juridique ou activité mécénat sur le territoire, focus sur un projet soumis à une souscription publique...).

### **ARTICLE 3 : MONTANT DE LA SUBVENTION DE L'EUROMETROPOLE**

L'Eurométropole attribue une subvention de 3 300 000 € à l'Agence Inspire Metz pour l'année 2023 pour soutenir la réalisation des actions visées à l'article 2.

### **ARTICLE 4 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

La subvention visée à l'article 3 est mandatée à l'Agence Inspire Metz selon les procédures comptables en vigueur. La subvention accordée par l'Eurométropole étant exclusivement fixée en fonction des perspectives générales d'actions de l'Agence Inspire Metz, aucun service ou avantage matériel ou immatériel particulier, immédiat et individualisé ne sera retiré par l'Eurométropole en contrepartie du versement de la subvention. Compte tenu de la nature des missions statutaires de l'Agence Inspire Metz et des conditions d'exercice de ces missions, la subvention perçue de la part de l'Eurométropole ne constituera pas non plus la contrepartie d'une livraison de bien ou prestation de services individualisée fournie à une entreprise utilisatrice des services de l'Agence Inspire Metz. Conformément à la réglementation fiscale applicable, la subvention n'est pas soumise à la TVA.

#### **S'agissant du financement de l'activité globale de l'association :**

La subvention fera l'objet de trois versements dans la limite de 3 300 000 € selon l'échéancier suivant :

- versement d'un acompte de 1 300 000 € à la signature de la convention, sur présentation d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) et du budget prévisionnel 2023 ;
- versement d'un second acompte de 1 000 000 € en juin 2023 ;
- versement du solde soit 1 000 000 €, en novembre 2023, sur présentation du bilan financier de l'exercice N-1.

Le versement des acomptes sera effectué selon les disponibilités financières de l'Eurométropole de Metz et sur la base de la présentation par l'Agence Inspire Metz des documents suivants :

- une demande écrite de sa part ;
- un état de trésorerie prenant en compte le mois de versement et les deux mois suivants ;
- un compte-rendu d'avancement du programme d'actions de l'Agence Inspire Metz.

## **ARTICLE 5 : GOUVERNANCE**

L'agence, au regard du soutien financier apporté par l'Eurométropole, s'engage à mettre en œuvre la présente convention visant à la réalisation d'un programme d'actions et de projets visés à l'article 2.

A ce titre, et pour en assurer le suivi, l'agence et l'Eurométropole conviennent de matérialiser des points de dialogue réguliers. Ce suivi prendra différentes formes d'un point de vue technique, à savoir :

- un comité de pilotage (le cas échéant, et dans un souci d'efficience, coorganisé avec les services de la Région en charge du suivi de la convention avec l'Agence Inspire Metz) à mi-année permettant de faire un premier bilan d'activités mais également de présenter le bilan de l'année précédente ;
- des revues de gestion organisées de manière régulière, à minima trimestrielle.

Ces échanges visent à faire un point (simplifié) sur l'état d'avancement du programme d'actions et de projets visés à l'article 2. Par ailleurs, l'Agence Inspire Metz accomplit les démarches prévues par les lois et règlements en vigueur pour le recrutement de son personnel propre et informe l'Eurométropole préalablement aux nouvelles embauches et créations d'emploi.

## **ARTICLE 6 : COMMUNICATION**

L'Agence s'engage à :

- mentionner le partenariat avec l'Eurométropole de Metz sur tout document ou support de communication (physique ou digital) portant sur l'objet de la présente convention ;
- intégrer graphiquement le logo de l'Eurométropole de Metz, de façon systématique, selon la charte graphique, sur tous les supports utilisés et dans ses relations avec des tiers relatifs aux objectifs définis par la présente convention ;
- soumettre un exemplaire de chaque support de communication à l'Eurométropole avant impression ou fabrication du ou des supports ;
- associer le plus tôt possible l'Eurométropole de Metz à la mise au point de toute action d'information du public (y compris inaugurations, conférences, communiqués de presse, évènements...).

## **ARTICLE 7 : ENGAGEMENT REPUBLICAIN**

Par la présente convention l'association souscrit au contrat dit « d'engagement républicain » ci -annexé, et par lequel elle s'engage à :

- 1° respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution ;
- 2° ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ;
- 3° s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

L'Association s'engage à respecter les principes inscrits dans le contrat d'engagement républicain qu'elle a souscrit en informe ses membres par tout moyen. L'Association veille à ce que le contrat soit respecté par ses dirigeants, par ses salariés, par ses membres et par ses bénévoles. Sont imputables à l'Association les manquements commis par ses dirigeants, ses salariés, ses membres ou ses bénévoles agissant en cette qualité, ainsi que tout autre manquement commis par eux et directement lié aux activités de l'Association ou de la fondation, dès lors que ses organes dirigeants, bien qu'informés de ces agissements, se sont abstenus de prendre les mesures nécessaires pour les faire cesser, compte tenu des moyens dont ils disposaient.

## **ARTICLE 8 : CONTROLE DE L'UTILISATION DE LA SUBVENTION**

Un contrôle de l'emploi de la subvention versée par l'Eurométropole à l'Agence Inspire Metz est exercé, a posteriori, par l'Eurométropole. Les obligations incombant à l'Agence Inspire Metz ne sont destinées qu'à permettre à l'Eurométropole de Metz de s'assurer du respect de l'objet et des conditions d'octroi de la subvention. Dans ce cadre, l'Agence Inspire Metz n'est débitrice, envers l'Eurométropole, d'aucun service ou engagement de faire autre que ceux permettant le contrôle par l'Eurométropole de l'emploi de la subvention.

L'Agence Inspire Metz transmet à l'Eurométropole, au plus tard dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée, un compte rendu financier constitué d'un tableau des charges et des produits affectés à la réalisation du projet conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Ce document sera assorti de toutes les justifications nécessaires, et notamment :

- du rapport d'activités de l'année N-1 ;
- du bilan financier de l'exercice concerné avec ses annexes ;
- du compte de résultat de l'exercice concerné avec ses annexes ;
- du rapport des commissaires aux comptes.

De plus, l'Agence Inspire Metz transmettra à chaque demande d'acompte ou de solde à l'Eurométropole de Metz un compte rendu d'avancement de son programme d'actions. Dans tous les cas, l'Eurométropole est libre de demander tout document qu'elle estime nécessaire pour justifier l'utilisation de la subvention. L'Eurométropole se réserve le droit de contrôler, sur pièces et sur place, les renseignements donnés par l'intermédiaire de ses agents. L'Agence Inspire Metz s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. L'Eurométropole contrôle, à l'issue de la convention, que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. L'Agence Inspire Metz devra également communiquer à l'Eurométropole tous les procès-verbaux de ses Assemblées Générales, ainsi que de son Conseil d'Administration.

#### **ARTICLE 9 : SANCTIONS**

L'Eurométropole demandera le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées en cas d'inexécution, de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention par l'Association, ou de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par l'Agence Inspire Metz, notamment lorsque les sommes octroyées n'ont pas été affectées au projet subventionné ou lorsque la contribution financière a excédé le coût de la mise en œuvre du projet.

L'Association devra également restituer tout ou partie de la subvention versée en cas de reversement de la subvention à un tiers, en cas de refus de l'Association de se soumettre au contrôle de l'utilisation de la subvention tel que défini à l'article 8 de la présente convention.

#### **ARTICLE 10 : DUREE**

La présente convention est conclue au titre de l'année 2023 et s'achèvera lors de la communication des pièces visées à l'article 8, et au plus tard le 30 juin 2024 ou conformément au règlement financier des Autorisations de Programme, sauf dénonciation adressée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, et en ayant respecté un préavis d'un mois.

#### **ARTICLE 11 : MODIFICATION ET RESILIATION DE LA CONVENTION**

Toute modification des dispositions de la présente convention interviendra par voie d'avenant. Si pour une cause quelconque résultant du fait de l'Agence Inspire Metz, la présente convention n'est pas appliquée, l'Eurométropole se réserve la possibilité de résilier unilatéralement la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception

sans verser d'indemnité et sans devoir verser les reliquats de subventions qui seraient encore dus. La résiliation prendra effet deux mois après la réception de la notification.

## **ARTICLE 12 : LITIGE**

La présente convention est soumise à la loi française. En cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans un délai de deux mois à compter de la réception par l'une des deux parties des motifs de contestation, aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal Administratif de Strasbourg (ou le tribunal compétent).

*Fait à METZ en deux exemplaires originaux, le ...*

Pour Metz Métropole  
Le Vice-Président délégué

Pour L'Agence Inspire Metz

Jean-Luc BOHL  
Maire de Montigny-lès-Metz  
Conseiller Départemental de la Moselle

Stéphanie MARLASCA  
Secrétaire Général

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20230320-2023-03-DB50-DE

**Numéro de l'acte :** 2023-03-DB50  
**Date de décision :** lundi 20 mars 2023  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Attribution d'une subvention à l'Agence Inspire Metz pour l'année 2023  
**Classification :** 7.5 - Subventions  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 23/03/2023  
**Numéro AR :** 057-200039865-20230320-2023-03-DB50-DE  
**Document principal :** 99\_DE-50.pdf

#### Historique :

|                |                          |                  |
|----------------|--------------------------|------------------|
| 23/03/23 15:30 | En cours de création     |                  |
| 23/03/23 15:31 | En préparation           | Catherine DELLES |
| 23/03/23 16:06 | Reçu                     | Catherine DELLES |
| 23/03/23 16:07 | En cours de transmission |                  |
| 23/03/23 16:09 | Transmis en Préfecture   |                  |
| 23/03/23 16:19 | Accusé de réception reçu |                  |